

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_086

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION
POUR ETUDE ENERGETIQUE
PRÉALABLE A LA REHABILITATION
D'ENERGETIQUE DU BATIMENT A
VOCATION ECONOMIQUE DE LA
DIAT**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 28 avril 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 32 Pouvoirs : 3 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER</p>
---	--

CONSIDERANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDERANT l'héritage de bâtiment issu de la fusion des trois Communauté de Communes, dont le bâtiment à vocation économique situé à la Diat fait partie.

CONSIDERANT le besoin d'engager des travaux de rénovation énergétique sur ce bâtiment, et la volonté d'avoir une approche globale de la rénovation énergétique du bâtiment.

CONSIDERANT que cette étude énergétique préalable à la rénovation thermique est éligible à la subvention de la Région à hauteur de 80% dans le cadre du Contrat Parc programme 2021 porté par le Parc de Chartreuse et nécessaire à la subvention DSIL Rénovation thermique, transition énergétique.

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etude énergétique	3 210,00	Région / Contrat Parc	2 568,00 €
		CC Cœur de Chartreuse	642,00 €
Base subventionnable TTC	3 210,00	Total recettes	3 210,00 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions de la Région dans le cadre du contrat Parc – programme 2021

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 07 mai 2021,

Po/ La Présidente,
Jean Claude SARTER




Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le



ID : 038-200040111-20210511-21_086-DE